

The background of the page is a dark blue, semi-transparent image. It shows a hand holding a pen over a notebook, with various financial charts and graphs overlaid. The charts include a line graph with square markers, a bar chart, and a candlestick chart. The overall aesthetic is professional and data-driven.

# 6 **SONDAGE « ÉVOLUTION ET TENDANCES » 2020**

---

Comme mentionné au [point 3](#) (Méthodologie), le sondage « Évolution et tendances » vise l'ensemble des membres de la profession. En 2020, 500 personnes ont répondu à ce sondage. Dans cette section, nous ferons la comparaison, lorsque possible, avec les résultats du sondage « Évolution et tendances » de 2013<sup>95</sup>, qui avait alors obtenu 275 réponses.

On note que l'ensemble des répondants au sondage 2020 est constitué notamment de :

- 55,20 % de femmes;
- 12,20 % d'avocats s'étant identifiés à un groupe ethnoculturel;
- 0,60 % d'avocats autochtones;
- 7,80 % d'avocats LGBT;
- 1,60 % d'avocats ayant un handicap;
- 29 % d'avocats exerçant en pratique privée<sup>96</sup>.

## 6.1 NOMBRE D'AVOCATS AU SEIN D'UNE STRUCTURE

Lors du sondage « Évolution et tendances » 2020, les avocats ont été invités à répondre à la question suivante : « Combien y a-t-il d'avocats au sein de la structure (cabinet, entreprise, OBNL, etc.) pour laquelle vous œuvrez ? (Si le cabinet possède plusieurs bureaux, veuillez inscrire le nombre d'avocats pour votre bureau uniquement.) »<sup>97</sup>.

Au total, il s'agit de plus de la moitié des avocats (51,56 %) qui travaillent au sein d'une structure de 10 avocats et moins.

Le graphique suivant présente la répartition des avocats selon la taille de la structure dans laquelle ils travaillent en 2019-2020.

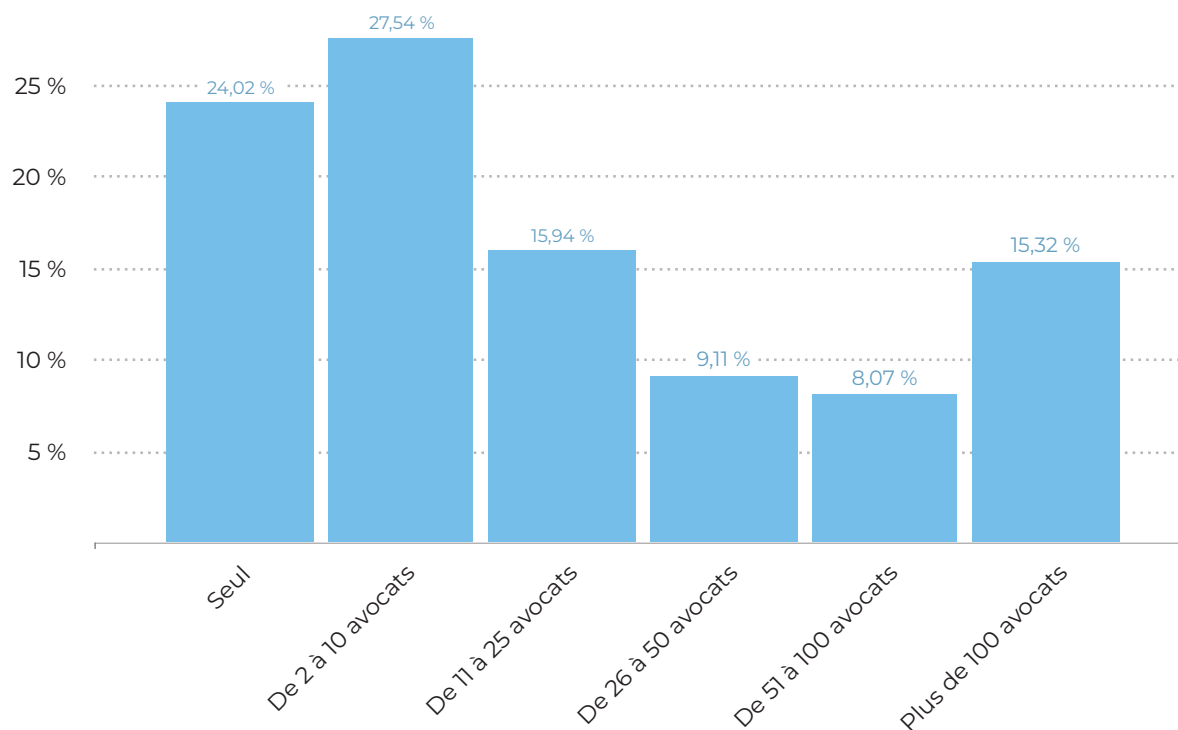
On observe que la plus grande proportion des avocats sont ceux travaillant dans des structures ayant de 2 à 10 avocats (27,54 %). En deuxième place, 24,02 % des avocats travaillent seuls.

<sup>95</sup> Barreau du Québec, *Barreau-mètre 2015 – La profession en chiffres*, 2015, p. 6.

<sup>96</sup> Comparativement à 42,99 % d'avocats exerçant en pratique privée dans l'ensemble des avocats (voir la section [5.1.1.1](#)).

<sup>97</sup> Le taux de réponse à cette question facultative est de 96,60 %.

**Graphique 102 - Répartition des avocats selon le nombre d'avocats au sein d'une structure en 2019-2020**



Le tableau suivant présente plus en détail la proportion des avocats selon la taille de la structure et selon leur profil, ainsi que leur taux de réponse respectif pour l'année 2019-2020.

On peut y lire que l'ensemble des avocats exerçant seul est constitué notamment de :

- 59,58 % de femmes;
- 12,07 % d'avocats s'étant identifiés à un groupe ethnoculturel;
- 7,76 % d'avocats LGBT;
- 2,59 % d'avocats ayant un handicap.

**Tableau 92 - Proportion des avocats selon la taille de la structure dans laquelle ils travaillent et leur profil en 2019-2020**

	Ensemble des membres	Masculin	Féminin	Groupes ethnoculturels	Autochtones	LGBT	Avocats ayant un handicap
Seul	24,02 %	40,52 %	59,48 %	12,07 %	0,00 %	7,76 %	2,59 %
De 2 à 10 avocats	27,54 %	42,86 %	57,14 %	10,53 %	0,00 %	6,02 %	0,75 %
De 11 à 25 avocats	15,94 %	36,36 %	61,04 %	10,39 %	1,30 %	7,79 %	1,30 %
De 26 à 50 avocats	9,11 %	52,27 %	45,45 %	20,45 %	0,00 %	6,82 %	0,00 %
De 51 à 100 avocats	8,07 %	58,97 %	41,03 %	15,38 %	0,00 %	10,26 %	0,00 %
Plus de 100 avocats	15,32 %	47,30 %	52,70 %	8,11 %	2,70 %	10,81 %	4,05 %
<b>Proportion sur l'ensemble des avocats</b>	<b>100 %</b>	<b>44,10 %</b>	<b>55,28 %</b>	<b>11,80 %</b>	<b>0,62 %</b>	<b>7,87 %</b>	<b>166 %</b>

## 6.2 REVENU INDIVIDUEL

Les avocats ont été invités à répondre à la question suivante : « Dans quelle tranche se situe le montant total de vos revenus individuels perçus en 2019, incluant bonus, commissions, avant les déductions ? »<sup>98</sup>.

### 6.2.1 Ensemble des avocats

En 2019, une plus grande proportion d'avocats a perçu un revenu individuel se situant entre 90 001 \$ et 110 000 \$ (17,63 %).

Fait marquant, une proportion importante (14,60 %) des avocats ont perçu en 2019 un revenu individuel en deçà de 50 000 \$. En fait, ce sont le quart des avocats (25,89 %) qui ont perçu en 2019 un revenu individuel en deçà de 70 000 \$.

On remarque d'ailleurs une diminution importante entre 2013 et 2019 de la proportion des avocats ayant perçu un revenu individuel se situant entre 110 001 \$ et 130 000 \$ (18 % en 2013<sup>99</sup> comparativement à 13,22 % en 2019)<sup>100</sup>.

<sup>98</sup> Le taux de réponse à cette question est de 72,60 %.

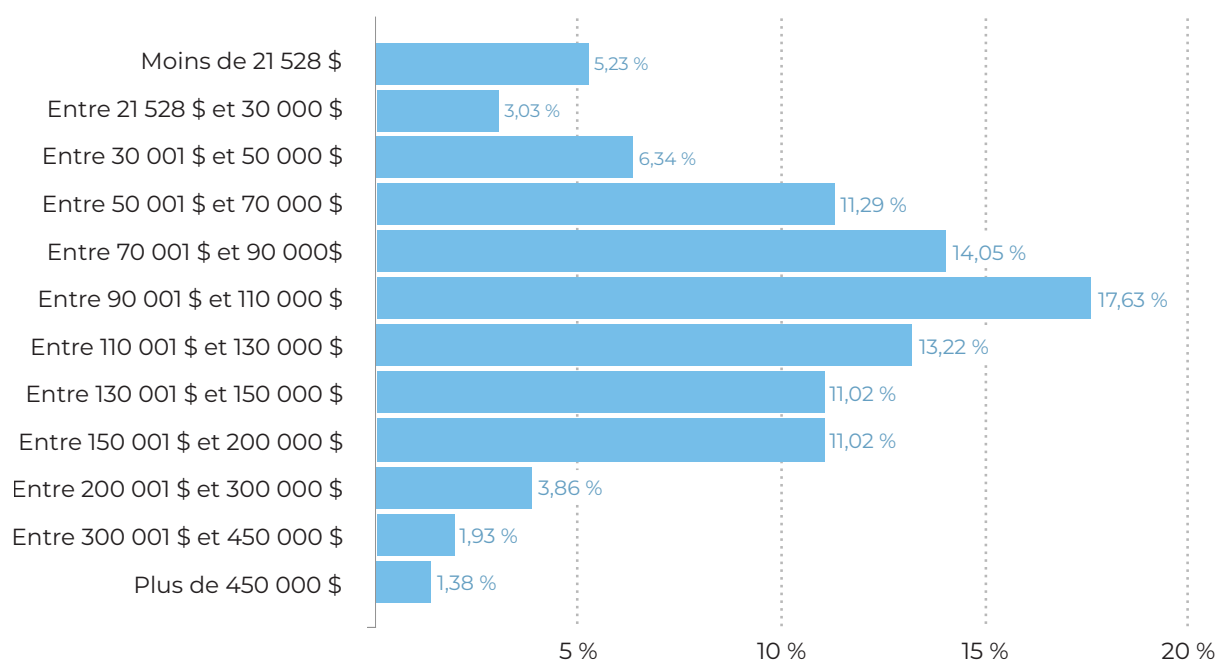
<sup>99</sup> Barreau du Québec, *Barreau-mètre 2015 – La profession en chiffres*, 2015, p. 33.

<sup>100</sup> Un revenu individuel entre 110 001,00 \$ et 130 000,00 \$ en avril 2013 équivaut à un salaire réel entre 121 655,55 \$ et 143 773,43 \$ en avril 2020 (si on se fie à la hausse de 10,59 % de l'Indice canadien des prix à la consommation ou à un taux d'inflation annuel composé de 1,45 %). En ligne : <https://scfp.ca/calculateur-ipc>.

Une augmentation de la proportion des avocats ayant perçu les revenus individuels suivants est observée entre 2013 et 2019 :

- Entre 70 001 \$ et 90 000 \$ (14,05 % en 2019 comparativement à 10 % en 2013<sup>101</sup>);
- Entre 90 001 \$ et 110 000 \$ (17,63 % en 2019 comparativement à 16 % en 2013<sup>102</sup>).

### Graphique 103 - Répartition des avocats selon leur revenu individuel perçu en 2019



Note : Il est important de préciser que le montant de la catégorie « moins de 21 528 \$ » représente le salaire minimum en 2019 sur une base annualisée.

Le tableau suivant présente plus en détail la répartition des avocats selon leur revenu individuel perçu pour l'année 2019 et selon leur profil.

On observe qu'il y a une plus grande répartition d'avocats s'étant identifiés à un groupe ethnoculturel à déclarer un salaire inférieur à 110 000 \$ (68,18 % des avocats s'étant identifiés à un groupe ethnoculturel) comparativement à la répartition de l'ensemble des avocats (57,58 %).

On observe qu'il y a une plus grande répartition d'avocatesses à déclarer un salaire inférieur à 90 000 \$ (45,69 % de l'ensemble des avocates) comparativement à la répartition de l'ensemble des avocats masculins (32,93 %).

101 Barreau du Québec, *Barreau-mètre 2015 – La profession en chiffres*, 2015, p. 33.

102 Barreau du Québec, *Barreau-mètre 2015 – La profession en chiffres*, 2015, p. 33.

**Tableau 93 - Répartition des avocats selon leur revenu individuel perçu pour l'année 2019 et leur profil en 2019-2020**

	Ensemble des membres	Masculin	Féminin	Groupes ethnoculturels	Autochtones	LGBT	Avocats ayant un handicap
Moins de 21 528 \$	5,23 %	4,27 %	6,09 %	9,09 %	0,00 %	3,57 %	0,00 %
Entre 21 528 \$ et 30 000 \$	3,03 %	1,83 %	4,06 %	2,27 %	0,00 %	3,57 %	0,00 %
Entre 30 001 \$ et 50 000 \$	6,34 %	6,10 %	6,09 %	6,82 %	33,33 %	3,57 %	0,00 %
Entre 50 001 \$ et 70 000 \$	11,29 %	7,93 %	14,21 %	11,36 %	0,00 %	10,71 %	25,00 %
Entre 70 001 \$ et 90 000 \$	14,05 %	12,80 %	15,23 %	9,09 %	33,33 %	17,86 %	0,00 %
Entre 90 001 \$ et 110 000 \$	17,63 %	17,07 %	17,77 %	29,55 %	0,00 %	25,00 %	0,00 %
Entre 110 001 \$ et 130 000 \$	13,22 %	12,80 %	13,71 %	11,36 %	0,00 %	17,86 %	0,00 %
Entre 130 001 \$ et 150 000 \$	11,02 %	13,41 %	9,14 %	9,09 %	0,00 %	10,71 %	25,00 %
Entre 150 001 \$ et 200 000 \$	11,02 %	11,59 %	10,66 %	4,55 %	0,00 %	7,14 %	25,00 %
Entre 200 001 \$ et 300 000 \$	3,86 %	6,10 %	2,03 %	2,27 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
Entre 300 001 \$ et 450 000 \$	1,93 %	3,66 %	0,51 %	4,55 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
Plus de 450 000 \$	1,38 %	2,44 %	0,51 %	0,00 %	33,33 %	0,00 %	25,00 %
<b>Total</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>

## 6.2.2 En pratique privée<sup>103</sup>

Une plus grande répartition des avocats en pratique privée a indiqué avoir perçu un revenu annuel situé entre 70 001 \$ et 90 000 \$ en 2019 (14,77 %). À titre comparatif, la plus grande proportion de l'ensemble des avocats a indiqué avoir perçu un revenu annuel se situant entre 90 001 \$ et 110 000 \$ en 2019 (17,63 %).

Le tableau suivant présente la répartition des avocats exerçant en pratique privée selon leur revenu annuel perçu pour l'année 2019.

**Tableau 94 - Répartition des avocats en pratique privée selon leur revenu annuel perçu pour l'année 2019**

	Avocats en pratique privée %
Moins de 21 528 \$	10,07 %
Entre 21 528 \$ et 30 000 \$	6,71 %
Entre 30 001 \$ et 50 000 \$	12,75 %
Entre 50 001 \$ et 70 000 \$	11,41 %
Entre 70 001 \$ et 90 000 \$	14,77 %
Entre 90 001 \$ et 110 000 \$	8,72 %
Entre 110 001 \$ et 130 000 \$	6,04 %
Entre 130 001 \$ et 150 000 \$	8,05 %
Entre 150 001 \$ et 200 000 \$	7,38 %
Entre 200 001 \$ et 300 000 \$	6,71 %
Entre 300 001 \$ et 450 000 \$	4,03 %
Plus de 450 000 \$	3,36 %
<b>Total</b>	<b>100 %</b>

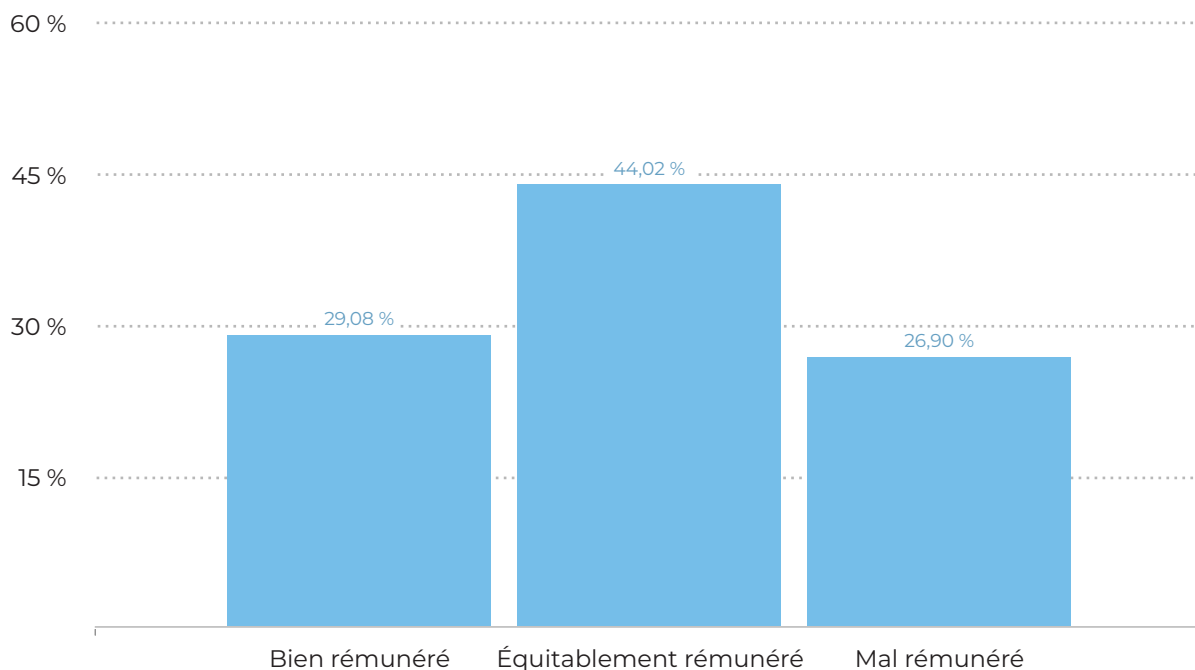
### 6.3 RÉMUNÉRATION

Les avocats ont été invités à répondre à la question suivante : « Considérez-vous être bien rémunéré pour le travail que vous effectuez ? »<sup>104</sup>.

En 2019-2020, une plus grande proportion d'avocats a considéré être équitablement rémunérée (44,02 %). On remarque toutefois une diminution de 7,58 points comparativement à 2013-2014, où ils étaient 51,60 % à se considérer ainsi<sup>105</sup>.

104 Le taux de réponse à cette question facultative est de 72,60 %.

105 Barreau du Québec, *Barreau-mètre 2015 – La profession en chiffres*, 2015, p. 36.

**Graphique 104 - Perspective de l'avocat face à sa rémunération en 2019-2020**

Le tableau suivant présente plus en détail les pourcentages des avocats selon leur profil et selon leur perspective face à leur rémunération, ainsi que leur taux de réponse respectif pour l'année 2019-2020.

Ainsi, on peut y lire que 66,67 % des avocats autochtones ayant répondu à la question considèrent être « mal rémunérés » en 2019-2020.

Il est intéressant également de noter que près de 29,5 % des femmes se considèrent comme étant mal rémunérées comparativement à 23,49 % des hommes.

**Tableau 95 - Répartition des avocats selon leur profil et leur perspective face à la rémunération en 2019-2020**

	Ensemble des membres	Masculin	Féminin	Groupes ethnoculturels	Autochtones	LCBT	Avocats ayant un handicap
Bien rémunéré	29,08 %	26,51 %	31,00 %	22,73 %	33,33 %	34,48 %	20,00 %
Équitablement rémunéré	44,02 %	50,00 %	39,50 %	45,45 %	0,00 %	55,17 %	40,00 %
Mal rémunéré	26,90 %	23,49 %	29,50 %	31,82 %	66,67 %	10,34 %	40,00 %
<b>Total</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>



## 6.4 TAUX HORAIRE

Les avocats ont été invités à répondre à la question suivante : « À quel montant estimez-vous votre taux horaire ? »<sup>106</sup>. Il était également possible pour les avocats d'indiquer s'ils ne travaillent pas selon un taux horaire.

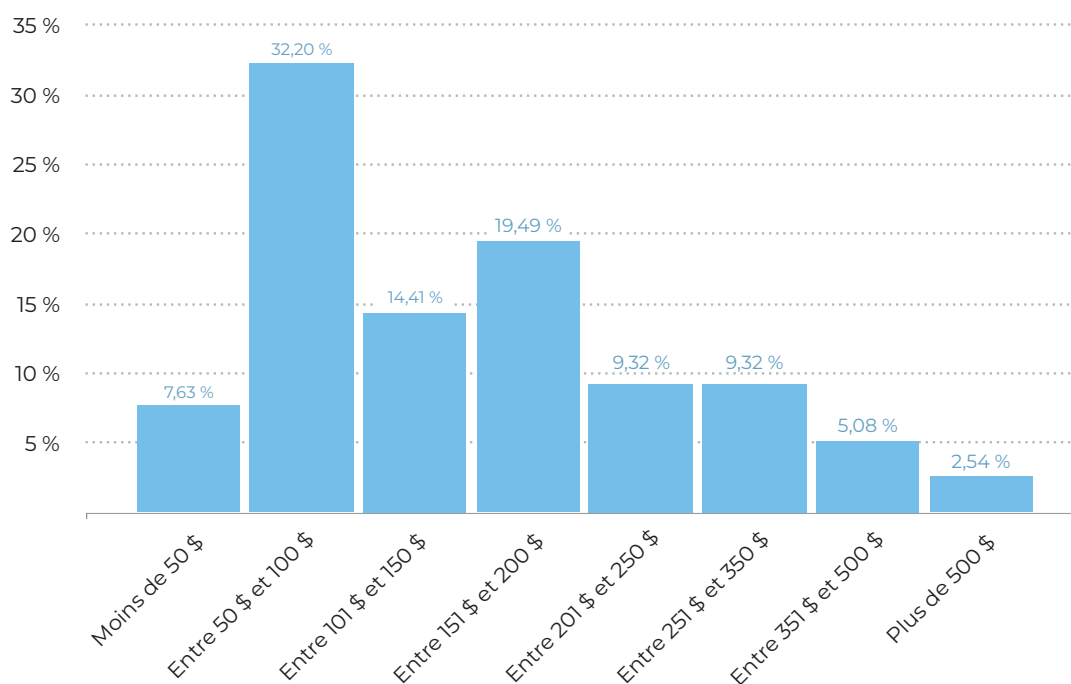
Ce sont 30,40 % des répondants qui ont indiqué ne pas travailler selon un taux horaire, ce qui constitue une diminution comparativement à 2013-2014 où ils étaient 32,6 %<sup>107</sup>.

### 6.4.1 Ensemble des avocats répondants

En 2019-2020, une plus grande proportion d'avocats travaillait selon un taux horaire situé entre 50 \$ et 100 \$ (32,20 %). En 2013-2014, il s'agissait également du taux horaire ayant la plus forte proportion, mais elle était cependant plus basse (23 %) <sup>108</sup>. À noter qu'en 2019-2020, les avocats ayant indiqué travailler selon un taux horaire situé entre 50 \$ et 100 \$ (32,20 %) exercent majoritairement en organisation publique et parapublique (90,32 %), et très peu en pratique privée (9,68 %).

En somme, la majorité des avocats déclare travailler à un taux horaire de 150 \$ de l'heure et moins (54,24 %).

**Graphique 105 - Répartition des avocats selon leur taux horaire en 2019-2020**



106 Le taux de réponse à cette question facultative est de 76 %.

107 Barreau du Québec, *Barreau-mètre 2015 – La profession en chiffres*, 2015, p. 34.

108 Barreau du Québec, *Barreau-mètre 2015 – La profession en chiffres*, 2015, p. 34.

Le tableau suivant présente plus en détail les pourcentages des avocats selon leur profil et selon leur taux horaire pour l'année 2019.

Ainsi, on peut y lire que 20,59 % des avocats s'identifiant à un groupe ethnoculturel – et ayant répondu à la question – ont un taux horaire qui se situe entre 151 \$ et 200 \$ en 2019-2020.

De plus, 49,99 % des hommes ont un taux horaire de plus de 201 \$, comparativement à 26,26 % des femmes.

**Tableau 96 - Répartition des avocats selon leur profil et leur taux horaire en 2019-2020**

	Ensemble des membres	Masculin	Féminin	Groupes ethnoculturels	Autochtones	LGBT	Avocats ayant un handicap
Moins de 50 \$	5,43 %	2,94 %	7,63 %	8,82 %	0,00 %	6,67 %	0,00 %
Entre 50 \$ et 100 \$	28,05 %	23,53 %	32,20 %	14,71 %	0,00 %	33,33 %	0,00 %
Entre 101 \$ et 150 \$	11,31 %	7,84 %	14,41 %	8,82 %	0,00 %	6,67 %	0,00 %
Entre 151 \$ et 200 \$	17,65 %	15,69 %	19,49 %	20,59 %	0,00 %	13,33 %	0,00 %
Entre 201 \$ et 250 \$	10,41 %	11,76 %	9,32 %	8,82 %	0,00 %	13,33 %	0,00 %
Entre 251 \$ et 350 \$	13,57 %	17,65 %	9,32 %	14,71 %	50,00 %	0,00 %	0,00 %
Entre 351 \$ et 500 \$	7,69 %	10,78 %	5,08 %	17,65 %	0,00 %	20,00 %	0,00 %
Plus de 500 \$	5,88 %	9,80 %	2,54 %	5,88 %	50,00 %	6,67 %	100 %
<b>Total</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>

Le tableau suivant présente plus en détail la proportion des avocats selon leur taux horaire et selon leur profil pour l'année 2019-2020.

Ainsi, on peut y lire que 75 % des avocats ayant un taux horaire de moins de 50 \$ sont des femmes, et que 25 % sont des avocats s'identifiant à un groupe ethnoculturel.

**Tableau 97 - Proportion des avocats selon leur taux horaire et leur profil en 2019-2020**

	Ensemble des membres	Masculin	Féminin	Groupes ethnoculturels	Autochtones	LGBT	Avocats ayant un handicap
Moins de 50 \$	5,43 %	25,00 %	75,00 %	25,00 %	0,00 %	8,33 %	0,00 %
Entre 50 \$ et 100 \$	28,05 %	38,71 %	61,29 %	8,06 %	0,00 %	8,06 %	0,00 %
Entre 101 \$ et 150 \$	11,31 %	32,00 %	68,00 %	12,00 %	0,00 %	4,00 %	0,00 %
Entre 151 \$ et 200 \$	17,65 %	41,03 %	58,97 %	17,95 %	0,00 %	5,13 %	0,00 %
Entre 201 \$ et 250 \$	10,41 %	52,17 %	47,83 %	13,04 %	0,00 %	8,70 %	0,00 %
Entre 251 \$ et 350 \$	13,57 %	60,00 %	36,67 %	16,67 %	3,33 %	0,00 %	0,00 %
Entre 351 \$ et 500 \$	7,69 %	64,71 %	35,29 %	35,29 %	0,00 %	17,65 %	0,00 %
Plus de 500 \$	5,88 %	76,92 %	23,08 %	15,38 %	7,69 %	7,69 %	7,69 %
<b>Total</b>	<b>100 %</b>	<b>46,15 %</b>	<b>53,39 %</b>	<b>15,38 %</b>	<b>0,90 %</b>	<b>6,79 %</b>	<b>0,45 %</b>

#### 6.4.2 En pratique privée<sup>109</sup>

Le tableau suivant présente la répartition des avocats exerçant en pratique privée selon leur taux horaire en 2019-2020.

Une plus grande répartition des avocats en pratique privée a indiqué travailler selon un taux horaire situé entre 151 \$ et 200 \$ (18,28 %).

**Tableau 98 - Répartition des avocats en pratique privée selon leur taux horaire en 2019-2020**

	Avocats en pratique privée %
Moins de 50 \$	4,14 %
Entre 50 \$ et 100 \$	4,14 %
Entre 101 \$ et 150 \$	15,86 %
Entre 151 \$ et 200 \$	24,14 %
Entre 201 \$ et 250 \$	15,17 %
Entre 251 \$ et 350 \$	17,93 %
Entre 351 \$ et 500 \$	9,66 %
Plus de 500 \$	8,97 %
<b>Total général</b>	<b>100 %</b>

109 Les avocats exerçant en pratique privée représentent 29 % (145) des répondants.

### 6.4.2.1 Comparaison entre le taux horaire et le revenu annuel des avocats en pratique privée

Il est intéressant d'observer le revenu annuel perçu en 2019 des avocats en pratique privée selon leur taux horaire.

On remarque que la très grande majorité des avocats en pratique privée ayant déclaré un revenu annuel entre « moins de 21 528 \$ » et 70 000 \$ a un taux horaire inférieur à 200 \$ (81,81 %).

Le tableau suivant présente la répartition des avocats en pratique privée selon leur revenu individuel perçu en 2019 et selon leur taux horaire en 2019-2020.

**Tableau 99 - Répartition des avocats en pratique privée selon leur revenu annuel perçu en 2019 et leur taux horaire en 2019-2020**

	Avocats en pratique privée	% d'avocats en pratique privée selon leur taux horaire	
		% d'avocats en pratique privée	Taux horaire
Entre « moins de 21 528 \$ » et 70 000 \$	40,94 %	81,81 %	Moins de 200 \$
Entre 70 001 \$ et 130 000 \$	29,53 %	0 % 65,90 %	Moins de 150 \$ Entre 150 \$ et 250 \$
Entre 130 001 \$ et 200 000 \$	15,44 %	0 % 68,18 %	Moins de 150 \$ Entre 200 \$ et 425 \$
Plus 200 000 \$	14,09 %	0 % 66,67 % 28,57 %	Moins de 225 \$ Entre 275 \$ et 550 \$ Plus de 550 \$
<b>Total</b>	<b>100 %</b>		

## 6.5 ATTENTES DE LA CLIENTÈLE

Les avocats ont été invités à répondre à la question suivante : « Considérez-vous que les attentes de vos clients ont changé au cours des cinq dernières années ? »<sup>110</sup>.

En 2019-2020, une plus grande proportion des avocats a répondu « oui » (42,89 %). À noter que 39,74 % des avocats ont mentionné que la question ne s'appliquait pas à leur situation<sup>111</sup>.

<sup>110</sup> Le taux de réponse à cette question facultative est de 76 %.

<sup>111</sup> À noter que parmi ceux-ci, 48,33 % pratiquent en organisation publique et parapublique, 11,92 % en entreprise privée, 24,50 % en pratique privée, et 15,23 % ne pratiquent pas le droit.



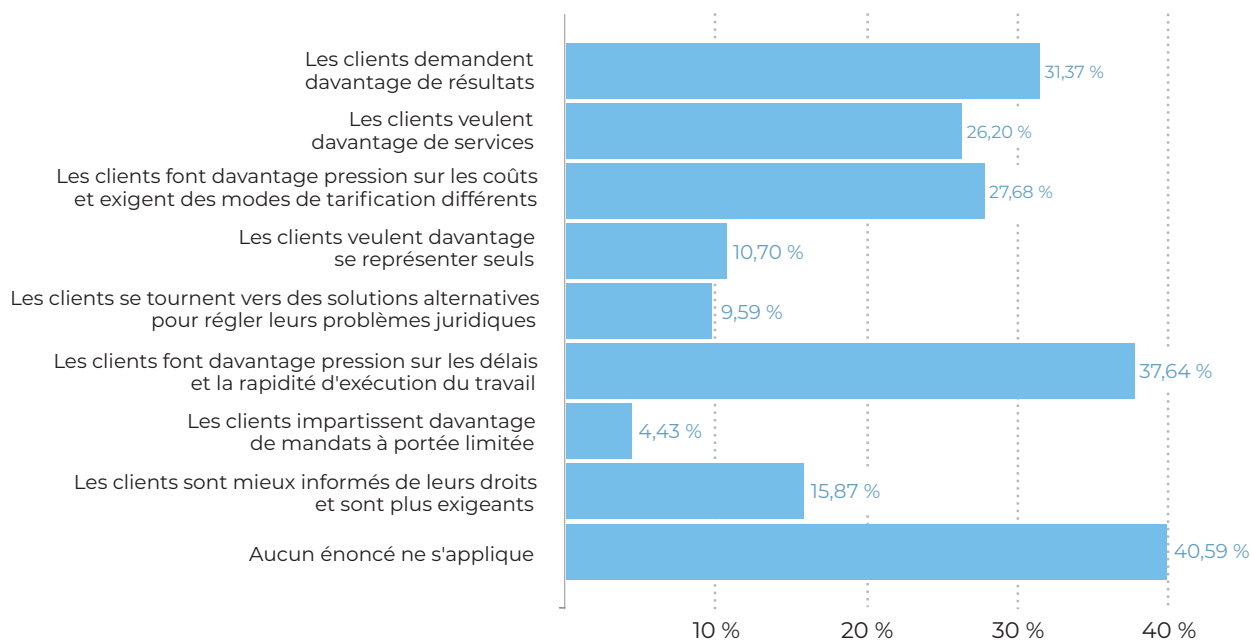
À la suite de cette question, les avocats ont été invités à répondre à une question de précision : « Si vous avez répondu oui à la dernière question, cochez les énoncés qui s'appliquent (maximum de trois choix). Si vous avez répondu non, veuillez cocher la case "Aucun énoncé ne s'applique" »<sup>112</sup>.

En 2019-2020, les quatre énoncés ayant obtenu les plus grandes proportions de réponses des avocats sont les suivants :

- Les clients font davantage pression sur les délais et la rapidité d'exécution du travail (37,64 %);
- Les clients demandent davantage de résultats (31,37 %);
- Les clients font davantage pression sur les coûts et exigent des modes de tarification différents (27,68 %);
- Les clients veulent davantage de services (26,20 %).

Le graphique suivant présente en détail les pourcentages de répartition des avocats selon leur réponse quant aux nouvelles attentes de la clientèle pour l'année 2019-2020.

**Graphique 107 - Répartition des avocats selon leur réponse quant aux nouvelles attentes de la clientèle en 2019-2020**



## 6.6 SATISFACTION GÉNÉRALE DES AVOCATS

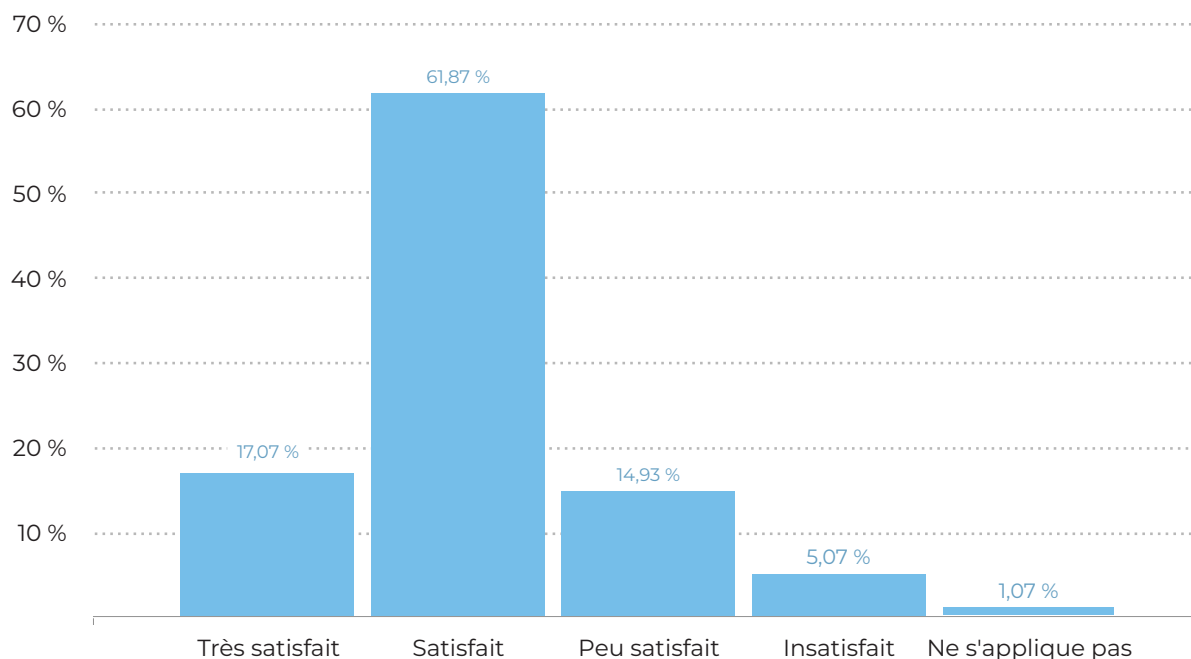
Les avocats ont été invités à répondre à la question suivante : « Quel est votre niveau de satisfaction générale face à votre situation professionnelle ? »<sup>113</sup>.

En 2019-2020, une plus grande proportion des avocats a répondu « satisfait » (61,87 %) (comparativement à 57,5 % en 2013-2014<sup>114</sup>).

On observe toutefois une diminution dans la catégorie « très satisfait » (17,07 % en 2019-2020, et 28,4 % en 2013-2014<sup>115</sup>).

Le graphique suivant illustre la répartition des avocats selon leur satisfaction générale face à leur situation professionnelle pour l'année 2019-2020.

**Graphique 108 - Répartition des avocats selon leur satisfaction générale face à leur situation professionnelle pour l'année 2019-2020**



Le tableau suivant présente plus en détail les pourcentages de répartition des avocats selon leur profil et selon leur satisfaction générale face à leur situation professionnelle pour l'année 2019-2020.

113 Le taux de réponse à cette question facultative est de 75 %.

114 Barreau du Québec, *Barreau-mètre 2015 – La profession en chiffres*, 2015, p. 49.

115 Barreau du Québec, *Barreau-mètre 2015 – La profession en chiffres*, 2015, p. 49.

Il existe une différence significative entre le niveau de satisfaction des hommes et celui des femmes. En effet, près du quart des avocates (24,04 %) se disent peu satisfaites ou insatisfaites de leur situation professionnelle, comparativement à 14,54 % de leurs collègues masculins.

**Tableau 101 - Répartition des avocats selon leur profil et leur perspective face à leur situation professionnelle en 2019-2020**

	Ensemble des membres	Masculin	Féminin	Groupes ethnoculturels	Autochtones	LGBT	Avocats ayant un handicap
Très satisfait	17,07 %	18,79 %	15,38 %	14,29 %	33,33 %	24,14 %	20,00 %
Satisfait	61,87 %	65,45 %	59,62 %	66,67 %	0,00 %	68,97 %	20,00 %
Peu satisfait	14,93 %	9,09 %	19,71 %	14,29 %	33,33 %	6,90 %	40,00 %
Insatisfait	5,07 %	5,45 %	4,33 %	4,76 %	33,33 %	0,00 %	20,00 %
Ne s'applique pas	1,07 %	1,21 %	0,96 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
<b>Total</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>

Le tableau suivant présente plus en détail la proportion des avocats selon leur satisfaction générale face à leur situation professionnelle et selon leur profil pour l'année 2019-2020.

On peut y lire que l'ensemble des avocats ayant déclaré être insatisfaits face à leur situation professionnelle est constitué notamment de :

- 47,37 % de femmes;
- 10,53 % d'avocats s'étant identifiés à un groupe ethnoculturel;
- 5,26 % d'avocats autochtones;
- 5,26 % d'avocats ayant un handicap.

**Tableau 102 - Proportion des avocats selon leur satisfaction générale face à leur situation professionnelle et selon leur profil en 2019-2020**

	Ensemble des membres	Masculin	Féminin	Groupes ethnoculturels	Autochtones	LGBT	Avocats ayant un handicap
Très satisfait	17,07 %	48,44 %	50,00 %	9,38 %	1,56 %	10,94 %	1,56 %
Satisfait	61,87 %	46,55 %	53,45 %	12,07 %	0,00 %	8,62 %	0,43 %
Peu satisfait	14,93 %	26,79 %	73,21 %	10,71 %	1,79 %	3,57 %	3,57 %
Insatisfait	5,07 %	47,37 %	47,37 %	10,53 %	5,26 %	0,00 %	5,26 %
Ne s'applique pas	1,07 %	50,00 %	50,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
<b>Total</b>	<b>100 %</b>	<b>44 %</b>	<b>55,47 %</b>	<b>11,20 %</b>	<b>0,80 %</b>	<b>7,73 %</b>	<b>1,33 %</b>